



Defending freedom from religion in Canada
Défendre la liberté de non-croyance au Canada

Secular Connexion Séculière



59 Arthur Street North, Elmira, Ontario N3B 2A1 ~ www.secularconnexion.ca

Dear SCS Supporter,

The following email has been sent to all MPs. Note: a separate email was sent to Anglophone and Francophone MPs

Le courriel suivant a été envoyé à tous les députés. Remarque: un courriel distinct a été envoyé aux députés anglophones et francophones

Dear Member of Parliament:

Français ci-dessous

Our Secular Humanist community is very disappointed that Members of the House of Commons have chosen to ignore the fundamental right to freedom from religion confirmed by the Supreme Court of Canada in 1984 (Big M Drugs v. Crown).

You have done so by voting to continue with the religious rite of opening Parliamentary days with a prayer.

This action defines the House as a place where the right to freedom from religion is denied any non-believer who is now an MP or decides to seek that office in the future.

Surely, as the centre of Canadian democracy, the House of Commons should be in the forefront of defending the rights established by the Charter of Rights and Freedoms and by Supreme Court of Canada. It should not be a bastion of the imposition of religion in defiance of those rights.

We urge you and your fellow MPs to remember that 25% of Canadians are non-believers who deserve to have their rights recognized, and defended, by the House of Commons

Please replace the prayer with a moment of silence so that all MPs can reflect on their responsibilities in their own way, free from the imposition of religion.

Sincerely,

Doug Thomas, President
Secular Connexion Séculière
president@secularconnexion.ca

~~~~~

Cher député

Notre communauté humaniste séculière est très déçue que les députés de la Chambre des communes aient choisi d'ignorer le droit fondamental à la liberté de non-croyance confirmé par la Cour suprême du Canada en 1984 (Big M Drugs c. Couronne).

Vous l'avez fait en votant pour continuer le rite religieux d'ouvrir les journées parlementaires par une prière.

Cette action définit la Chambre comme un lieu où le droit à la liberté du non-croyance est refusé à tout non-croyant qui est maintenant député ou qui décide de briguer ce poste à l'avenir.

Il ne fait aucun doute qu'en tant que centre de la démocratie canadienne, la Chambre des communes devrait être à l'avant-garde de la défense des droits établis par la Charte des droits et libertés et par la Cour suprême du Canada. Il ne devrait pas être un bastion de l'imposition de la religion au mépris de ces droits.

Nous vous exhortons, vous et vos collègues députés, à vous rappeler que 25 % des Canadiens sont des non-croyants qui méritent que leurs droits soient reconnus et défendus par la Chambre des communes

Veillez remplacer la prière par un moment de silence afin que tous les députés puissent réfléchir à leurs responsabilités à leur manière, sans imposer de religion.

Cordialement,

Doug Thomas, Président  
Secular Connexion Séculière  
president@secularconnexion